



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-14

Séance 05/03/2025

<u>NOMBRE de MEMBRES</u>		
Afférents délibération	En exercice	Qui ont pris part Au Conseil
9	9	7

Date de la convocation
27/02/2025

Date d’Affichage
27/02/2025

L’an deux mille vingt-cinq et le trois mars , le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre les membres du conseil municipal, sous la présidence de Gilles RIPERT maire de Caseneuve.
Présents : Gilles Ripert, Raphael Cardona, Jean Marcel Guigou, Chantal Exbrayat-Dumas, Cynthia Gaudin, Helene Bleuzen, Sébastien Vera,
Procuration de Éric Mollet à Chantal Exbrayat-Dumas,
de François SANCHEZ à Helene Bleuzen
Secrétaire de séance : Chantal Exbrayat-Dumas,

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L’EXERCICE 2025

CONSEIL MUNICIPAL vient d’arrêter les comptes de l’exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaitre :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l’année antérieure : 77 433.11 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l’année antérieure : 63 453.74 €

Soldes d’exécution :

Un solde d’exécution de la section d’investissement de : 24 335.73 €

Un solde d’exécution de la section de fonctionnement de : 63 405.77 €

Le conseil municipal après avoir délibéré à l’unanimité

Décide de porter au

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 76 859.51 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 50 000.00 €

Gilles RIPERT, Maire



Chantal Exbravat Dumas. secrétaire

Transmis au contrôle de légalité 07/03/2025